

**Compte rendu de la réunion ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 mai 2022 à 18 heures 30**

**Président** : Jean-Claude DESCHIZEAUX, Maire.

**Présents** : Laetitia BAILLE, Arlette BERNARD, Patricia CHMARA, Philippe DAVIDIAN, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Francine HINSCHBERGER, Dominique MARTIN, Sandrine TARION.

**Excusés** : Etienne BILLET, Laurence BOUCQUIN (pouvoir à Jean-Claude DESCHIZEAUX), Rémy GUILLOT (pouvoir à Arlette BERNARD), Yoann MAUPPIN, Charles-Edouard OLIVETTI (pouvoir à Patricia CHMARA), Alexandre ROUSSET, Nelly THOMASSIN (pouvoir à Philippe DAVIDIAN).

**Secrétaire de séance** : Sandrine TARION.

-+--+

**Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2022**

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

**Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser la part IFSE mensuellement à compter du 01 juin 2022.

**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'installation d'un système de vidéo protection**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite le Département de l'Ain pour le versement d'une subvention destinée à financer les travaux d'installation d'un système de vidéo protection et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour ce dossier.

**Signature d'une convention entre la communauté de communes Val de Saône Centre, le Département de l'Ain et la commune de Montceaux pour la création de voies mode doux sur les RD88, RD933 et RD17**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la convention qui sera conclue entre la communauté de communes, le Département de l'Ain et la commune de Montceaux pour définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation des travaux d'aménagement, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Signature d'une convention entre la communauté de communes Val de Saône Centre et la commune de Montceaux pour l'aménagement et l'entretien du cheminement mode doux sur la RD88**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la convention d'aménagement et d'entretien qui sera conclue entre la communauté de communes et la commune de Montceaux, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Acquisition d'une sonorisation portable**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir une sonorisation portable.

**Compte rendu du conseil communautaire du 03 mai 2022**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du 03 mai 2022 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

## Compte rendu des commissions

### ◆ Social :

L'assemblée générale de l'ADMR et de VSDS aura lieu prochainement.

Monsieur le Maire rencontrera prochainement les responsables d'Agés et Vie suite à la demande de participation de la commune aux frais de réhabilitation du parking de l'espace de loisirs dégradée partiellement lors des travaux de construction des maisons pour personnes âgées.

Un organisme de curatelle a contacté la mairie pour évoquer la situation précaire d'une administrée.

EDF accompagne depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022 ses clients en situation d'impayés en mettant fin aux coupures d'alimentation en électricité tout au long de l'année, et en remplaçant la coupure par une limitation de puissance à 1kVA.

L'ADMR de Chaleins propose une nouvelle prestation de repassage.

### ◆ Animation :

Les enseignants de l'école seront contactés afin d'associer les élèves aux cérémonies commémoratives.

Une réunion a eu lieu avec l'entreprise DECOLUM pour faire le point sur les décorations de fin d'année à remplacer. Un devis a été demandé pour l'achat de nouvelles guirlandes à installer sur la façade de l'église.

### ◆ Vie associative :

Le club de tarot des 3 Rivières utilisera la salle d'activités le jeudi soir pour y organiser une séance de tarot supplémentaire.

L'amicale de pétanque organise le dimanche 29 mai la coupe de France des clubs contre St Trivier sur Moignans.

Le point est fait sur l'organisation du spectacle Rêves de cirque qui aura lieu le vendredi 17 juin à l'aire de loisirs à 18 heures 30 (spectacle gratuit) ; des animations seront proposées avant le spectacle à partir de 16 heures 30.

La société de pêche organise une vente de plats à emporter le samedi 28 mai.

L'ASGGM fêtera les 40 ans du club le samedi 25 juin.

### ◆ Bâtiments communaux :

L'entreprise CHAMBARD a réalisé la réfection de la peinture des volets de la mairie et du bandeau de l'aire de loisirs.

Le local du service technique sera nettoyé par l'entreprise SEGUIGNE ET RUIZ avant l'arrivée du nouvel agent technique.

### ◆ Scolaire :

Le SMIDOM a remis gracieusement une poubelle pour le tri à l'école.

La bibliothèque a été inondée lors d'un orage.

Le cadenas de l'abri à vélos a été remplacé.

Des travaux de plomberie ont été faits à l'école par l'entreprise NICOLE.

Le protocole de désinfection des locaux de l'école mis en place en raison de la crise sanitaire est supprimé.

### ◆ Voirie, espaces publics :

La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier des travaux d'aménagement de l'espace de loisirs a eu lieu avec l'entreprise CARTILLIER. Le chantier débutera le 30 mai. La fin des travaux est prévue le 06 juillet.

Les deux passages surélevés seront réalisés après le raccordement électrique du transformateur qui est prévu le 12 septembre.

### ◆ Urbanisme, aménagement du territoire :

Un particulier a été convoqué pour évoquer la construction d'un mur de clôture réalisé par l'ancien propriétaire de sa maison qui est non conforme au Plan Local d'Urbanisme; les travaux datant de plus de 10 ans, aucune action n'est possible pour demander la mise en conformité du mur.

## Divers

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- Le point est fait sur le recrutement d'un deuxième agent du service technique ; l'entretien d'un candidat est prévu le 1<sup>er</sup> juin.
- Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin.
- Les journées européennes du patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre.
- La commune ne sera pas inscrite cette année au concours départemental des villes et villages fleuris.
- Le Conseil Municipal ne donne pas de suite à un particulier qui souhaite installer au cimetière un caveau hors sol sur deux concessions (7 voix contre, 1 abstention, 4 voix pour) ; ce type d'installation n'est pas prévu dans le règlement intérieur.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par un agriculteur de Chaleins qui demande un aménagement ou une opposition à l'arrêté préfectoral du 31 mars 2022 portant restriction temporaires de certains usages de l'eau dans le département de l'Ain.
- Quelques dégâts ont été causés à la salle polyvalente lors de la fête des conscrits. Le coût de remise en état sera pris en charge par la compagnie d'assurance de l'amicale de la classe en 2.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt heures cinq minutes.

Le Maire,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

